

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 9 avril 2024
(Convocations du 27 mars 2024)

L'an deux mille vingt-quatre le neuf avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Lecelles, légalement convoqué s'est assemblé à la salle polyvalente sous la Présidence de M. Jean-Claude MESSAGER - Maire.

Étaient présents : Jean-Claude MESSAGER – Maire, Alexandre SCHNEIDER, Danièle VERMANDERE, Hervé WARGNYE, Véronique SIBILE, Jean-Pierre FLOQUET, Coralie DAELDYCK – Adjoint, Dominique TREHOU, Patrick DUSSART, Sandrine CAILLEAU, Jean-Michel RAVIART, Emmanuel TIRLEMONT, Jean-Pierre HUEZ, François MARTIN, Marie POLLET, Hermine DELESALLE, Isabelle DECOBECQ, Sébastien DRAPPIER, Laurence BAISIER

Étaient excusés : Anne-Marie DELHAISE (qui a donné procuration à Hervé Wargnye), Henri-Jean LISSE (qui a donné procuration à Jean Jean-Claude Messager), Eliane RENAUD (qui a donné procuration à Patrick Dussart), Nadège TANIÈRE (qui a donné procuration à Coralie Daeldyck)

Eliane RENAUD est excusée et a donné procuration à Patrick Dussart pour les délibérations 10 et 11, et a pris part au vote des délibérations suivantes.

Hermine DELESALLE est excusée pour les délibérations 10 et 11, et a pris part au vote des délibérations suivantes.

Coralie Daeldyck a été désignée secrétaire de séance.

2024-10 : Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 12 février 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment l'article L.2121-15,
Vu le procès-verbal du conseil municipal en date du 12 février 2024,
Entendu l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré,
Le conseil municipal décide d'approuver, à l'unanimité, le procès-verbal du Conseil municipal du 12 février 2024.

2024-11 : Approbation du Compte de Gestion

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

2024-12 : Compte administratif 2023

Le Conseil municipal,
réuni sous la présidence de Monsieur Alexandre SCHNEIDER, adjoint au maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023, dressé par Monsieur Jean-Claude MESSAGER,
après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Dépenses de Fonctionnement	Recettes de Fonctionnement
Réalisations de l'exercice	1 763 846,90 €	2 456 816,21 €
Report de l'exercice précédent		36 151,85 €
Total de la section de Fonctionnement	1 763 846,90 €	2 492 968,06 €
	Dépenses d'Investissement	Recettes d'Investissement
Réalisations de l'exercice	976 901,47 €	1 109 960,29 €
Report de l'exercice précédent		370 898,69 €
Restes à réaliser	1 178 304,26 €	428 784,00 €
Total de la section d'Investissement	2 155 205,73 €	1 909 642,98 €
TOTAL CUMULÉ	3 919 052,63 €	4 402 611,04 €

- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- Hors la présence de Monsieur Jean-Claude MESSAGER, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2023.

2024-13 : Affectation du résultat de l'exercice 2023

Vu l'instruction M 14

Vu les budgets de l'exercice 2022 approuvés,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré sur les résultats définitifs de l'exercice 2023

DECIDE, à l'unanimité, l'affectation des résultats comptables du Compte Administratif comme suit :

Section de fonctionnement	
Dépenses	- 1 763 846,90
Recettes	2 456 816,21
Excédent 2023	692 969,31
Excédent antérieur	36 151,85
Résultat cumulé	729 121,16
Section d'investissement	
Dépenses	- 976 901,47
Recettes	1 109 960,29
Excédent 2023	- 133 058,82
Excédent antérieur	370 898,69
Résultat cumulé	503 957,51
Dépenses engagées non mandatées 2023	- 1 178 304,86
Recettes justifiées non réalisées 2023	428 784,00
	- 245 463,35

AFFECTATION DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT		(729 121,16 €)
Résultat de Fonctionnement reporté	002	29 121,16 €
Excédents de Fonctionnement capitalisés	1068	700 000,00 €

2024-14 : Modification des Tarifs communaux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;
Fixe les tarifs communaux comme suit,

- **A compter du 1^{er} mai 2024 :**
 - **Salle des Fêtes** : Vin d'honneur : 350 € - Repas : 600 €
 - **Halle couverte** : Journée : 100 € - Week-end : 200 €
 - **Salle polyvalente** : Journée : 200 € - Week-end : 400 €

- **Concession Cimetière**
 - 15 ans 21 € le m²
 - 50 ans 63 € le m²

- **Urne Columbarium**
 - 10 ans 273 €
 - 30 ans 546 €
 - 50 ans 824 €

- **Droit de place** : 25 €

- **Transport de personnes âgées** (forfait aller-retour) : 3 €

- **Location de chaises** : Forfait pour 1 à 30 chaises : 15 €
 Au-delà pour une chaise supplémentaire : 0,50 € la chaise

- **Voyage pour personnes âgées** (forfait aller-retour par personne) : 40 €

- **A compter du 1^{er} juillet 2024**

○ **CENTRE DE LOISIRS**

Enfants participant au centre à temps plein (journée et cantine incluse).		
Tarif correspondant à une semaine de fréquentation du centre.		
Quotient familial de la CAF	Tarif Lecellois	Tarif Extérieurs
De 0 à 400 €	35 €	67 €
De 401 à 750 €	41 €	71 €
Supérieur à 750 €	46 €	80 €

○ **GARDERIE PERICENTRE**

Garderie du Centre de loisirs de juillet	
(Rappel des créneaux : le matin de 7h30 à 9h ⇨ 1 H 30 ; le soir de 17h à 18h30 ⇨ 1 H 30)	
Quotient familial de la CAF	Tarifs
De 0 à 400 €	1,80 €
De 401 à 750 €	1,90 €
Supérieur à 750 €	2,30 €

- **A compter du 1^{er} septembre 2024**

○ **GARDERIE SCOLAIRE**

Le matin : de 7h30 à 8h30 ⇨ 1 H ;	
Le soir de 16h à 17h30 ⇨ 1 H 30 et de 17h30 à 18h30 ⇨ 1 H	
Quotient familial de la CAF	Tarif par créneau
De 0 à 400 €	1,50 €
De 401 à 750 €	1,60 €
Supérieur à 750 €	1,90 €

- **CANTINE : 3,90 €**

**MODIFICATION DES TARIFS DES EQUIPEMENTS DE LA SALLE DES FETES
à compter du 1er Mai 2024**

	Tarifs
Assiette plate diam 24	5,00 €
Assiette creuse diam 23	5,00 €
Assiette à dessert diam 20	4,00 €
Assiette à couscous diam 26	6,00 €
Tasse à café	2,00 €
Plat allongé poisson	10,00 €
Saucière inox	4,00 €
Soupière Inox D24	12,00 €
Saladier Aspen diam.31	12,00 €
Bol Parisien Duralex diam 13	2,00 €
Corbeille à pain inox L26	6,00 €
Cuillère table uni	0,50 €
Fourchette table uni	0,50 €
Couteau table uni	0,50 €
Cuillère à café table uni	0,50 €
Louche Inox Ø 12 cm	10,00 €
Louche inox Ø 10	10,00 €
Louche de table inox	10,00 €
Cuillère de service inox L 26	4,00 €
Fourchette de service inox	4,00 €
Pince inox tous usages L25	4,00 €

	Tarifs
Flute Napoli 15cl	2,00 €
Verre Napoli 24 cl	2,00 €
Verre Napoli 18 cl	2,00 €
Verre Forum 16 cl	2,00 €
Verre Provence 13,5 cl	2,00 €
Fine champagne 1,5 cl	2,00 €
Verre Stockholm 27 cl bière	2,00 €
Verre Amsterdam 27 cl limonade	2,00 €
Verre Iceland FH 22cl	2,00 €
Verre Iceland FB 20cl	2,00 €
Verre à vin Savoie 19cl	2,00 €
Verre à eau Savoie 24 cl	2,00 €
Flutes Savoie 17 cl	2,00 €
Casserole inox diam 16	18,00 €
Casserole inox diam 18	20,00 €
Casserole inox diam 20	22,00 €
Casserole inox diam 24	26,00 €
Casserole inox diam 28	35,00 €
Poêle inox fond inox diam 32	50,00 €
Poêle inox fond inox diam 36	62,00 €

Pelle à tarte octo inox	4,00 €
Maryse blanche	4,00 €
Ecumoire inox diam. 16	13,00 €
Couteau boucher noir	18,00 €
Couteau pain lame micro denture	6,00 €
Couteau éplucheur	1,00 €
Couteau à légumes	5,00 €
Pelle fast food PM L29	7,00 €
Plateau glass 46x36 poivre blanc	7,00 €
Fouet	10,00 €
Pot à lait restaurant blanc	5,00 €
Broc Arc 1l	4,00 €
Tire-bouchon	7,00 €
Décapsuleur acier nickelé	2,00 €
Tire-bouchon mural	150,00 €
Ouvre boîte Titan	10,00 €
Ménagère élégance 3 pièces	8,00 €
Cendrier	2,00 €
Seau à champagne	15,00 €
Portionneuse à glace	15,00 €
Planche à découper	23,00 €

Faitout + couvercle inox diam 36	95,00 €
Grille inox 1/1	8,00 €
Bac inox plein 1/1 prof. 55	17,00 €
Grande marmite	135,00 €
Marmite moyenne	100,00 €
Couvercle de marmite	22,00 €
Grande passoire	75,00 €
Passoire avec manche	50,00 €
Chinois	24,00 €
Essoreuse à salade	170,00 €
Moufle coton	8,00 €
Ramasse-couverts + couvercle	13,00 €
Machine à café	625,00 €
Verseuse supplémentaire	80,00 €
Micro-ondes	100,00 €
Cloche pour micro-ondes	7,00 €

**MODIFICATION DES TARIFS DES EQUIPEMENTS DE LA SALLE POLYVALENTE
à compter du 1er Mai 2024**

	Tarifs
Pichet bistrot	6,00 €
Portionneuse glace	15,00 €
Machine à café	145,00 €
Assiette plate	2,00 €
Assiette creuse	2,00 €
Assiette à dessert	2,00 €
Tasse à café	1,00 €
Saucière	8,00 €
Plat ovale inox 41x28	10,00 €
Plat ovale inox 60x27	14,00 €
Plat à gratin	12,00 €
Coupe ballon	2,00 €
Corbeille inox 31cm	7,00 €
Décapsuleur	2,00 €
Plateau self gris	7,00 €
Tire-bouchon	11,00 €
Pince de cuisine	11,00 €
Pelle à tarte	6,00 €

	Tarifs
Verres bas	2,00 €
Verres à bière	2,00 €
Verre ballon	2,00 €
Cuillère table uni	0,50 €
Fourchette table uni	0,50 €
Couteau table uni	0,50 €
Cuillère à café table uni	0,50 €
Essoreuse à salade	14,00 €
Gant + manique	10,00 €
Passoire	8,00 €
Casserole alu	10,00 €
Boi inox D30	8,00 €
Couteau	3,00 €
Salière poivrière	5,00 €
Couteau à pain	7,00 €
Louche	5,00 €
Cuillère à servir	5,00 €
Ecumoire	5,00 €

2024-15 : Versement des subventions aux associations, année 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-29 et L.2321-1,

Considérant l'importance, pour la vie locale, de l'apport et du rôle des associations « loi 1901 », de la participation des citoyens à la vie de la commune, des liens d'amitié et de fraternité tissés entre tous,

Après avis de la commission des finances,

Ayant entendu de Monsieur le Maire que les élus municipaux, membres d'associations locales qui sont subventionnées par la commune ne peuvent pas prendre part au vote ;

N'ont pas pris part au vote et sont sortis tour à tour :

- Jean-Pierre FLOQUET (Sophro Zen Attitude)
- Jean-Michel RAVIART (Tennis de Table Lecellois)
- Isabelle DECOBECQ (Cercle historique et Comité des Fêtes)
- Laurence BAISIER (Cercle historique et Comité des Fêtes)

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE, à l'unanimité, de verser aux associations pour l'exercice 2024, les subventions telles que figurant ci-dessous :

Associations	Subvention	Subvention exceptionnelle
Amicale de l'Ecole Publique – Subvention	540 €	
APEL Ecole Saint Marie - Subvention	270 €	
AFN	400 €	
Amis du Clocher	250 €	
Amitié Lecelloise	200 €	300 €
Association du Temple de Lecelles	3 000 €	
Cercle Historique	400 €	
Comité des Fêtes Quartier Rue des Fèves	300 €	
Les Clopains	1 000 €	
Les Crap Optimistes	200 €	
Cyclo-Club Lecelles	300 €	
Derrière ce sourire – Syndrome d'Angelman	300 €	
Doigts de Fée	250 €	150 €
Elo Poneys	300 €	
Football Club Lecelles Rosult	4 600 €	
Gym Aérobic	700 €	
- Harmonie de Lecelles	800 €	
<i>Subvention supplémentaire pour l'école de musique</i>	7 000 €	
JFM Studio	400 €	
Lecelles Inter Associations	150 €	
Memphis Country	155 €	
Pétanque Lecelloise	155 €	
Au Plaisir du Tricot	250 €	
Pyracelles	150 €	
Récréation	150 €	
Scarpe Diem	200 €	300 €
Sophro Zen Attitude	150 €	
Tennis de Table Lecellois	700 €	300 €
Lecelles Rosult Cyclo Marche	200 €	200 €
APEI de St Amand	550 €	

2024-16 : Dotations scolaires

Après avis de la commission des finances,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **De verser les dotations suivantes :**

A l'école du Centre :

- Pour le Projet pédagogique : 3 024 €
- Pour les prix : 2 016 €
- Pour les dictionnaires : 780 €.

A l'école Sainte Marie :

- Pour le Projet pédagogique : 900 €
- Pour les prix : 1 248 €
- Pour les dictionnaires : 832 €.

- **Que la dotation scolaire en faveur de l'Ecole du Centre pour les fournitures scolaires est fixée à 12 348 €.**

2024-17 : Contrat Association – Ecole Sainte Marie

Monsieur le Maire

RAPPELLE à l'Assemblée que par délibération du 10 mai 1990, la commune de Lecelles a décidé d'assumer les dépenses de fonctionnement matériel pour les élèves domiciliés à Lecelles et fréquentant les classes maternelles et élémentaires de l'école Sainte Marie, soit pour l'année scolaire 2023/2024 : 75 élèves.

SOULIGNE que chaque année lors de l'élaboration du Budget Primitif, il y a lieu d'établir le coût moyen d'un enfant des classes de même nature de l'Ecole Publique Mixte

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité,
DECIDE de fixer pour l'année 2024 le coût moyen par élève à 677,19 €, soit une somme totale de 50 789,25 €.

2024-18 : Détermination des taux d'imposition de 2024

Le Conseil Municipal,
Sur proposition de la Commission de finances,
Après en avoir délibéré,

DECIDE le maintien des taux actuels pour les taxes directes locales pour 2024,
FIXE les taux des impôts directs locaux à percevoir au titre de l'année 2024 à :

- 37,41 % : taxe foncière bâti
- 48,58 % : taxe foncière non bâti
- 16,69 % : taxe d'habitation sur les résidences secondaires

ADOpte à l'unanimité moins 3 voix contre (I. Decobecq, S. Drappier, L. Baisier)

2024-19 : Budget primitif 2024

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Considérant la présentation du projet de budget primitif 2024 en Commission de finances,

Monsieur le Maire expose et commente le projet de budget primitif 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité moins 3 voix contre (I. Decobecq, S. Drappier et L. Baisier) décide d'adopter le budget primitif 2024 qui s'établit comme suit :

	Dépenses d'Investissement	Recettes d'Investissement
Crédits d'Investissement (y compris le compte 1068)	1 610 418,95 €	1 855 981,70 €
Restes à réaliser de l'exercice précédent	1 178 304,26 €	428 784,00 €
Solde d'exécution de section d'Investissement reporté		503 957,51 €
Total de la section d'Investissement	2 788 723,21 €	2 788 723,21 €

	Dépenses de Fonctionnement	Recettes de Fonctionnement
Crédits de Fonctionnement	2 345 763,16 €	2 316 642,00 €
Résultat de Fonctionnement reporté		29 121,16 €
Total de la section de Fonctionnement	2 345 763,16 €	2 345 763,16 €

	Dépenses	Recettes
Total du Budget	5 134 486,37 €	5 134 486,37 €

2024-20 : Agence postale communale – Convention

La Poste a transmis à la commune une proposition de convention relative à l'organisation de l'Agence postale communale qui définit les modalités de fonctionnement ainsi que les obligations entre La Poste et la Commune. Il est proposé au conseil municipal d'approuver cette convention et d'autoriser M. le Maire à la signer. La nouvelle convention est signée pour une durée de 9 ans.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité moins une abstention (S. Drappier),

- Approuve les modalités de la convention relative au fonctionnement de l'Agence postale communale,
 - Autorise M. le Maire à signer cette convention.
-

2024-21 : Acquisition de parcelles de terre

M. le Maire expose au conseil que la Société Immobilière du Grand Hainaut qui est propriétaire de l'ensemble immobilier occupé par la gendarmerie a proposé à la commune de reprendre certaines parcelles. Il s'agit de la parcelle B 1752 de 580 m² (noue latérale) ainsi que la parcelle B 1753p de 301 m² (parking et espaces verts en façade). La cession se fait pour l'euro symbolique et les frais de géomètre et de notaires sont pris en charge par la SIGH. Il revient au conseil municipal d'approuver cette acquisition et d'autoriser M. le Maire à signer les documents qui y sont relatifs.

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier.

Vu l'inscription au budget du montant nécessaire à l'acquisition.

Suite à l'exposé de M. le Maire,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise l'acquisition par la commune de ces deux parcelles ;
- Autorise M. le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de ces terrains pour l'euro symbolique ;

2024-22 : Demande de subvention Département – Aide aux Villages et Bourgs - Energie

Monsieur le maire expose que le conseil municipal est appelé à solliciter une subvention auprès des services du Département qui soutient les projets visant à la réalisation d'économies d'énergie.

Il est proposé de demander ces crédits pour les travaux de remplacement des lumières d'éclairage publics avec des LED.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Approuve l'avant-projet et le plan de financement.

Sollicite l'attribution de l'Aide aux Villages et Bourgs - Energie pour permettre leur financement.



Le Maire
Jean-Claude MESSAGER
Jean-Claude MESSAGER